

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2016

CRÉATION, ARCHITECTURE ET PATRIMOINE - (N° 3537)

Retiré

SOUS-AMENDEMENT

N ° AC187 (Rect)

présenté par
Mme Buffet

à l'amendement n° AC|35 de M. Bloche

ARTICLE 2

Compléter le quatorzième alinéa par les mots :

« , dans le respect des droits des auteurs et des artistes interprètes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rétablir la rédaction issue de la première lecture à l'Assemblée Nationale en y ajoutant la nécessité de respecter les droits des auteurs et des artistes interprètes.